

Je n'insisterai pas sur la gravité de la situation créée par ce qu'il est convenu d'appeler "l'affaire Benalla".

Il est sans précédent sous la Cinquième République qu'un gouvernement se trouve dans l'impossibilité de faire en sorte qu'un débat se poursuive sur un projet de loi essentiel - il s'agit de la Constitution - au sein d'une Assemblée Nationale où il doit théoriquement compter sur une majorité absolue.

La commission des lois du Sénat m'a fait l'honneur de me désigner comme co-rapporteur de la commission d'enquête instaurée au sein de notre Assemblée.

Ce qui compte aujourd'hui, c'est la vérité, toute la vérité sur ce qui s'est passé, mais aussi sur le fonctionnement de toutes les instances concernées, ou existant de fait, en matière de sécurité publique.

C'est ce à quoi je m'attacherai, dans l'exercice de la mission qui m'a été confiée, en totale indépendance, et avec une grande vigilance.

JPS

>> Nous reproduisons ci-dessous :

- l'[intervention](#) de Jean-Pierre Sueur au Sénat le 20 juillet
- le [communiqué de presse](#) publié suite à cette intervention
- l'article de Philippe Ramond dans la [République du Centre](#) du samedi 21 juillet

>> (Ré) [écouter mon interview sur France Info](#) le mardi 24 juillet

>> Le programme des [premières auditions](#) menées par la commission d'enquête (diffusées en direct sur www.senat.fr)